VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-022

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-DEL2023_022SG-DE

Séance publique du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 21
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29.03.23

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – Mme CHAIX Marie-Pierre - M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine – M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – M. WNUK Stanislas (*arrivé à 18 h 15*) - DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia – M. ROYERE Christian -Mme BOZIER Sylvie – M. LAVIS Christian (*arrivé à 18 h 30*) - M. HALLYNCK Dominique – Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre – M. GUILLERM Stéphane

Absents : M. MURCIA Antoine et Mme PORQUET Céline

Procurations :
- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme SIRVENT Eliane à M. FRANCOIS Patrick
- Mme MARSENI Habiba à Mme BOZIER Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : CESSION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN – QUARTIER L'OLIVET

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2241-1 et suivants,

Vu Les dispositions du livre III, du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP n° 11515625 en date du 22 mars 2023,

Considérant que la partie de la parcelle boisée d'une superficie de 1 508 m², cadastrée AW 463, propriété communale, sise Quartier l'Olivet, jouxtant la propriété de Monsieur et Madame BARCASSE (parcelle AW 436 – Impasse Georges Brassens), ne présente pas d'intérêt pour la commune,

Considérant que l'acquéreur prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette vente,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme – Patrimoine en date du 16 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇨ ***DECIDE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW 463, pour une superficie de 1508 m², jouxtant la propriété de Monsieur et Madame BARCASSE,*
- ⇨ ***FIXE** le prix de vente à 1 508 € (soit 1 € le m²),*
- ⇨ ***AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette cession,*
- ⇨ ***VOTE** à l'unanimité.*

Délibéré le 4 avril 2023
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)